

MAIRIE DE LA GRAVE

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9301497 « Plateau d'Emparis – Goléon »

NOTE DE SYNTHÈSE version provisoire

Opérateur : Mairie de La Grave

31/01/2011



Maître d'ouvrage

Ministère en charge de l'environnement – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes

Financement du DOCOB

Union Européenne (FEADER) : 50%
Etat français : 50%

Opérateur Natura 2000

Structure : Mairie de La Grave
Chargés de mission : Paul BOUDIN et Laurence NAFFZGER
Président du Comité de Pilotage : Jean-Pierre SEVREZ, Maire de La Grave

Rédaction du DOCOB

Rédaction : Paul BOUDIN et Laurence NAFFZGER

Prestataires techniques

CBNA : Inventaire des habitats naturels et de la flore, Cartographie de la valeur pastorale et fourragère
CRAVE : Inventaire des Chiroptères
Terra Biodiversita : Inventaire Entomologique
CERPAM : Les activités pastorales sur le site

Cartographie

CBNA (Conservatoire Botanique National Alpin) : localisation, habitats
Paul BOUDIN et Laurence NAFFZGER : activités socio-économiques, zonages écologiques
CRAVE (Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés) : chiroptères

Crédits photographiques

Paul BOUDIN
CBNA : SA : Sylvain Abdulhak, JCV : Jean-Charles Villaret ; JPD : Jean-Pierre Dalmas ; GP : Gilles Pache ; AM : Alexis Mikolajczak ; VB: Véronique Bonnet ;FH: François Houard
Parc national des Ecrins (photothèque)

Références à utiliser

BOUDIN P. et NAFFZGER L. Document d'Objectifs du Site Natura 2000 FR9301497 « Plateau d'Emparis – Goléon – Tome 1 : Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation.
Commune de La Grave.

INTRODUCTION

Situé exclusivement sur la commune de La Grave, le site Natura 2000 FR 9301497 « Plateau d'Emparis-Goléon s'étend sur 7476 ha. Le site est bordé au sud par la Romanche et s'étend jusqu'aux crêtes du Pic du Mas de la Grave, des Aiguilles d'Arves et du Goléon. Il comprend le Plateau d'Emparis et les vallées du Gâ (ou de la Buffe), de Martignare et du Maurian (ou du Goléon).

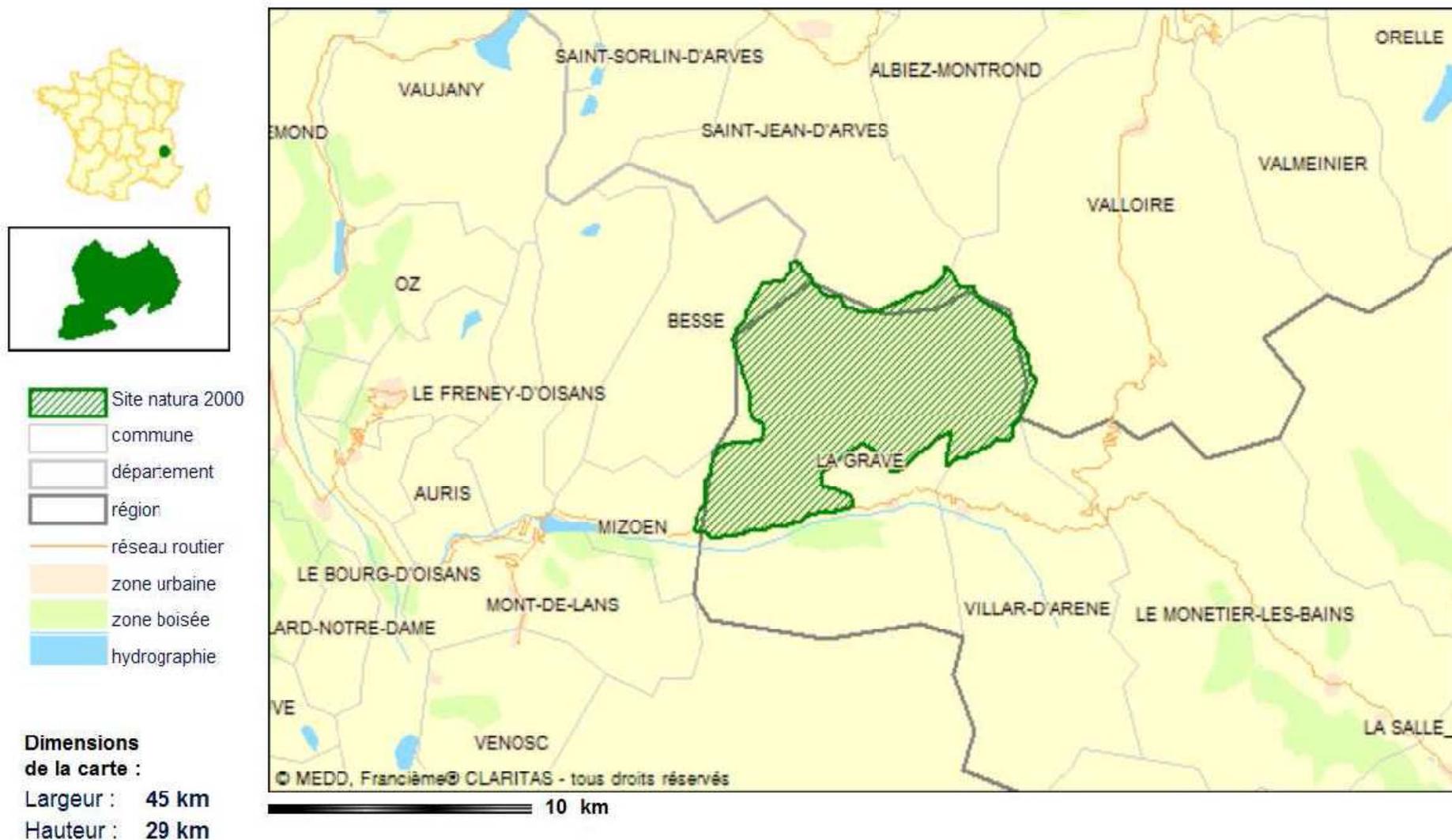
La richesse biologique du site est exceptionnelle. En effet, la situation en limite d'aire biogéographique (Alpes internes, Alpes intermédiaires), la limite climacique (Alpes du Nord et Alpes du Sud), la grande variabilité géologique et la géomorphologie contrastée créent des conditions écologiques très variées. Les habitats naturels sont ainsi très diversifiés, de même que les espèces végétales et animales.

Le site est constitué d'immenses alpages avec un arrière-plan de glaciers et d'arêtes prestigieuses comme la Meije et le Râteau. Le relief est très contrasté : falaises, vallons, plateau de haute altitude, hauts sommets. Le paysage est fortement lié aux activités agro-pastorales. Au-dessus des hameaux s'étagent des terrasses anciennement cultivées. Les prairies de fauche, d'une grande richesse biologique, entourent les hameaux et se prolongent de façon importante dans le vallon de la Buffe. Au-dessus de 2200 m environ, on entre dans les alpages, domaine des troupeaux de bovins et d'ovins. On y rencontre des zones humides remarquables, notamment dans le vallon du Goléon et sur le Plateau d'Emparis.

Les principales activités socio-économiques sur le site sont le pastoralisme et la fauche, ainsi que le tourisme.

La démarche Natura 2000 a été initiée sur le site en 1998, quand le site a été proposé par l'Etat français à la commission européenne. L'arrêté portant désignation du site date d'avril 2007. L'opérateur du site Natura 2000 est la Mairie de La Grave, qui est donc chargée d'assurer l'élaboration du DOCOB ainsi que la concertation entre les acteurs. L'objectif du DOCOB est de constituer un plan de gestion du site afin de protéger et de maintenir ses espèces et habitats remarquables dans un état de conservation favorable tout en prenant en compte les activités humaines qui s'y déroulent.

PLATEAU D'EMPARIS - GOLEON



PRESENTATION DE NATURA 2000

Le réseau européen Natura 2000

Le réseau Natura 2000 comprend les sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de **favoriser le maintien de la biodiversité**, sur le territoire des 27 pays de l'Europe, **tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales**.

Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il s'agit d'une approche par milieux (par « habitats ») qui implique une gestion territoriale dans une démarche de développement durable.

Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- la « **Directive Oiseaux** » (79/409/CEE du 2 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages qui aboutit à la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS),
- la « **Directive habitats** » (92/43/CEE du 21 mai 1992) concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, au titre de laquelle des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont désignées.

Une démarche concertée et contractuelle

Pour la gestion de ses sites Natura 2000, la France a opté pour la voie de la concertation et de la contractualisation.

Un **comité de pilotage (COPIL)** est constitué pour chaque site. Le comité, présidé par un élu local regroupe l'**ensemble des acteurs concernés** par le site Natura 2000 : services publics, collectivités, propriétaires, associations, agriculteurs, usagers, scientifiques...

Il établit le **document d'objectifs (DOCOB)** du site et suit sa mise en oeuvre, après l'approbation par le préfet. Ce document **fixe les objectifs et définit les mesures** de toute nature qui peuvent **contribuer à la préservation des espèces et habitats** justifiant la création du site.

Le comité de pilotage choisit une structure porteuse (collectivité territoriale ou groupement de collectivités) qui est chargée de la réalisation du document d'objectifs et du suivi de sa mise en oeuvre. Cette structure peut faire appel à des opérateurs ou animateurs.

La démarche Natura 2000 privilégie la **participation active des acteurs locaux** à travers deux types de dispositifs de gestion des sites :

Les contrats Natura 2000 :

Ils sont établis entre l'Etat et toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant droit, sur des terrains inclus dans un site. Ils correspondent à la mise en oeuvre d'actions concrètes, volontaires, rémunérées ou aidées, en faveur de la réalisation des objectifs inscrits dans le DOCOB et conformément à des cahiers des charges figurant dans le DOCOB. Le contrat définit la nature des engagements pris et le montant des contreparties financières qui seront accordées au bénéficiaire sur le budget de l'Etat et sur un fonds communautaire, le FEADER.

La charte Natura 2000

Elle figure également au document d'objectifs et permet l'adhésion aux objectifs du site Natura 2000. Elle comprend des engagements de l'ordre des bonnes pratiques ne donnant pas lieu à rémunération mais ouvrant droit à des exonérations de taxes foncières. Il peut s'agir par exemple de la mise en place de pratiques sportives ou de loisirs respectueux des habitats naturels et des espèces.

Quelques chiffres

En France, la constitution du réseau terrestre a été achevée en 2006 – 2007. Le réseau est complété depuis 2008 par des sites marins.

En région Provence Alpes Côte d'Azur, le réseau Natura 2000 comprend 98 sites terrestres et 17 sites marins ou mixtes désignés au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux ». Au total, il couvre plus de 30% de la superficie régionale (1 million d'hectares).

Les Hautes-Alpes, situées au carrefour des Alpes et de la Méditerranée, abritent une forte biodiversité dans des milieux naturels variés. Le département comprend 23 sites sur 38,2% du territoire:

- 16 sites "Habitats" sur 126 communes
- 7 sites "Oiseaux" sur 43 communes

DIAGNOSTIC

Données administratives générales

Tableau 1 : Fiche d'identité du site et données administratives

CARTE D'IDENTITE DU SITE NATURA 2000 FR9301497 « PLATEAU D'EMPARIS – GOLEON »	
Région	Provence Alpes Côte d'Azur (PACA)
Département	Hautes Alpes (05)
Canton et commune	La Grave (05320)
Superficie	7476 ha
Altitude minimale	1135 mètres
Altitude maximale	3514 mètres
Région biogéographique ¹	Alpine
Sites Natura 2000 limitrophes	<u>A l'ouest</u> : (SIC/pSIC) FR8201736 « Vallée du Ferrand Plateau d'Emparis » <u>A l'est</u> : (SIC/pSIC) FR9301498 « Lautaret – Combeynot – Ecrins » <u>Au sud</u> : (ZPS) FR9310036 « Ecrins »

Tableau 2 : Principales dates liées à l'élaboration du Document d'Objectifs

Date	Événement
Août 1998	Proposition comme site d'importance communautaire (SIC)
13 avril 2007	Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Plateau d'Emparis – Goléon (ZPS)
3 février 2009	Arrêté préfectoral N° 2009-34-16 définissant la composition du comité de pilotage (COPIL)
11 juin 2009	Première réunion du comité de pilotage du site Natura 2000
29 juillet 2010	Réunion du comité de pilotage validant le Tome 1 « Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation »
10 mars 2011	Réunion du comité de pilotage validant le Tome 2 « Objectifs et mesures de gestion »

¹ Zone géographique qui s'étend sur le territoire de plusieurs états membres et qui présentes des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne.

Tableau 3 : zonages écologiques

Les zonages écologiques

Le site Natura 2000 « Emparis-Goléon » est concerné par cinq inventaires ZNIEFF de type 1.

Il se situe dans la zone optimale d'adhésion (ancienne zone périphérique) du Parc National des Ecrins. Ce parc national est le seul des Hautes-Alpes ; il a vu le jour en 1973. La zone d'adhésion est définie sur la base de l'adhésion à une Charte, actuellement en cours de rédaction.

Le site classé du « Plateau d'Emparis », d'une superficie de 2900 ha à cheval sur les communes de La Grave, Besse et Mizoën (Isère) est compris dans le site Natura 2000 Emparis Goléon.



Vue sur la Meije depuis le Lac Léried, Photo PNE

CODE ZNIEFF	NOM	SUPERFICIE DU SITE NATURA 2000 CONCERNEE	COMMUNES CONCERNEES
05-101-101	Marais de pente et zones humides du vallon du Gâ - Plaquejoue - les Combettes - les Vourzillas	246.67	La Grave
05-101-102	Cirque et lac du Goléon - aiguilles de la Saussaz - aiguille d'Argentière - versant ouest de la pointe des Lauzières - ubac du pic des Trois Evêchés	1192.56	Le Monêtier les Bains, La Grave
05-101-106	Versants adrets de Villar-d'Arène, du col du Lautaret, du col du Galibier, du Grand Galibier et de roche Colombe	limitrophe	Le Monêtier, Villar d'Arène, La Grave
05-103-103	Plateau d'Emparis - Petit Têt - Serre Bernard - les Masserelles - Pré Veyraud	840.53	La Grave
05-103-104	Versant adret de la combe de Malaval et milieux steppiques de la vallée de la Romanche jusqu'à la Grave	532.85	La Grave
IDENTIFICATION	NOM	SUPERFICIE (HA)	SECTEUR CONCERNE
FR8000002	Parc National des Ecrins	Tout le site Natura 2000 (7476 ha)	Briançonnais
Site classé	L'ensemble formé par le Plateau d'Emparis	1200	La Grave, Besse, Mizoën

Diagnostic socio-économique

Tableau 4 : Activités humaines et occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification
Urbanisation	400 : Zones urbanisées, habitat humain 403 : Habitat dispersé	1 POS (projet de PLU à l'étude)	Le site est classé en zone naturelle (ND) Zone INAc circonscrivant le secteur d'activités artisanales du Grand Clot L'habitat est constitué de bâtiments et chalets anciens regroupés en hameaux (habités principalement l'été), de chalets d'alpages dispersés en altitude et d'un refuge gardé (Goléon).
Agriculture	102 : Fauche  104 : Pâturage 	14 agriculteurs 8 alpages qui couvrent 78% du site Environ 700 bovins, 10000 ovins et 300 caprins	La fauche se pratique encore sur de nombreuses parcelles, cependant cette activité est en déclin. La conservation de la fauche des prairies d'altitude est particulièrement importante pour des aspects patrimoniaux, paysagers et biologiques. Le pastoralisme est de loin, l'activité la plus importante au niveau économique sur le site, et celle qui occupe le plus d'espace (activité prédominante sur une grande majorité des habitats d'intérêt communautaire du site). On peut distinguer deux types d'utilisation pastorales : -les alpages (collectifs) et les pâturages d'intersaison (individuels). Le pâturage, ovin, bovin ou caprin, joue un rôle primordial dans la dynamique des habitats d'intérêt communautaire
Activité sylvicole	160 : Gestion forestière	25.6 ha de forêt privée	Les principales forêts et espaces boisés se situent à l'extérieur du site Natura 2000, en rive gauche de la Romanche.
Activités cynégétique et piscicoles	220 : Pêche 230 : Chasse	2 associations loi 1901 ACCA « Saint Hubert de la Haute Romanche) APPMA « Guisane Romanche »	La chasse et la pêche représentent un faible volume d'activité sur le site. Ces activités sont essentiellement pratiquées par des locaux.

	Code FSD des activités	Quantification	Qualification
Tourisme	501 : Sentiers, chemins 622 : Randonnée, équitation et véhicules non motorisés 624 : Escalade, varappe, spéléologie, 629 : autres sports de plein air et activités de loisirs 626 : ski, ski hors piste 602 : Complexe de ski 	Deux sentiers de grande randonnée traversent le plateau d'Emparis. De nombreux autres sentiers permettent d'accéder à des sites et points de vue emblématiques. Une station de ski familiale au Chazelet	<p>Les potentialités de randonnée sont très importantes. L'impact de la randonnée et de la fréquentation pédestre est difficile à évaluer. Il peut se traduire par le piétinement de milieux sensibles, notamment les zones humides ; la dégradation directe des milieux naturels par érosion; la perturbation de la faune sauvage et la cueillette de plantes; la dégradation des formations pionnières arctico-alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i> du vallon du Goléon par l'inscription de noms, dates... à l'aide de pierres.</p> <p>La fréquentation VTT est relativement faible. Le principal impact est l'érosion des sols provoqué par le passage répété et les dérapages.</p> <p>L'escalade est pratiquée sur les falaises du plateau d'Emparis, qui comportent également une via ferrata. La pratique de l'alpinisme est limitée et localisée au massif du Goléon. L'impact sur les habitats paraît limité, mais ces activités peuvent être une source de dérangement pour les oiseaux nicheurs des falaises.</p> <p>Quelques personnes pratiquent la randonnée à cheval et avec des ânes ; aucune dégradation liée au piétinement n'a été constatée sur le site.</p> <p>La pratique du vol libre est limitée sur le site ; ses impacts semblent limités, mais elle peut perturber les rapaces en période de reproduction et les mammifères, particulièrement en période hivernale.</p> <p>La randonnée motorisée concerne essentiellement les quads, qui circulent aussi bien sur les pistes où la circulation est tolérée que dans les alpages où cette pratique est interdite par la loi. Il en résulte des nuisances sonores, une dépréciation du site et une menace directe sur les habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Le tourisme hivernal reste faible car il n'existe pas de gros équipements pour le sport d'hiver mis à part la petite station familiale du Chazelet. Il existe un risque de collision des galliformes et grands rapaces dans les câbles des remontées mécaniques. Le ski de randonnée, la raquette et la cascade de glace sont pratiqués sur le site. Leur impact sur les habitats est négligeable, mais l'accès à certaines zones d'hivernage peut perturber la faune sauvage (Tétras-lyre, Lagopèdes, Chamois, Bouquetins...). Le kite-surf, pratique émergente, se fait généralement en groupe, avec un risque de dérangement important de la faune, notamment des Lagopèdes.</p> <p>Plusieurs manifestations sportives ont lieu sur le site ; leur impact est localisé aux parcours empruntés et est limité dans le temps : Trophée de la Meije (course de montagne), Tour du Plateau d'Emparis (course à pied et VTT), Oisans Ski Cimes (épreuve de ski alpinisme).</p>

	Code FSD des activités	Quantification	Qualification
Autre activité	301 : Carrières 420 : Décharges 790 : pollutions ou impacts des activités humaines 730 : Manœuvres militaires	1 zone d'activités artisanales au Grand Clot 1 Champ de tir « Galibier Grandes Rousses »	<p>Des activités liées à la construction comme le prélèvement de matériaux de construction. L'impact sur les habitats concernés par ces prélèvements est leur disparition partielle ou totale sur des surfaces qui restent toutefois limitées. Divers détritiques sont également déposés sur ces sites.</p> <p>La protection contre les risques naturels occupe des surfaces non-négligeables (protections pare-blocs de la route départementale dans la Combe de Malaval).</p> <p>Enfin, l'activité militaire s'exerce régulièrement sur le champ de tir temporaire Galibier-Grandes Rousses, qui couvre la totalité du site Natura 2000. L'impact de cette activité est la destruction partielle ou totale des habitats et espèces aux endroits des impacts, la présence de déchets métalliques et la perturbation de la faune (notamment pour les Lagopèdes et Perdrix bartavelles qui peuvent se trouver au niveau des zones cibles).</p>
Projets	790 : pollutions ou impacts des activités humaines 850 : modification des conditions hydrographiques	6 projets	<p>La station du Chazelet : projet de réhabiliter le téléski du Plateau d'Emparis ou de le changer par un télésiège.</p> <p>Projet de sentier du Tour des Aiguilles d'Arves, qui concerne le vallon du Goléon.</p> <p>3 projets de micro-centrales hydroélectriques à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Sur le Torrent de Maurian, · Sur le Torrent du Gâ, · Sur le Rif Chardillon (en limite départementale avec l'Isère) <p>Aménagements de sécurisation : le Conseil Général prévoit d'aménager des merlons de protection contre les chutes de blocs le long de la route départementale dans la Combe de Malaval.</p>

Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification
Géologie, géomorphologie, topographie	<p><i>Une grande diversité géologique et une géomorphologie très contrastée</i></p> <p><i>Altitude mini. 1135 m au niveau de la Romanche ; point culminant : 3514 m aux Aiguilles d'Arves</i></p>	<p>Le massif est constitué d'anciens blocs basculés cristallins et d'une couverture sédimentaire datant du jurassique et du Trias. Les gneiss migmatiques du socle cristallin (ancienne chaîne Hercynienne) affleurent au niveau du bloc du plateau d'Emparis. La couverture sédimentaire, fortement plissée est composée des dolomies et des calcaires du Trias, du calcaire du Lias ainsi que des schistes marneux et calcaires du jurassique inférieur (Lias) et moyen, des « Terres Noires » (marnes) du jurassique moyen et supérieur, et enfin des Flysch des Aiguilles d'Arves et les conglomérats constitués de ces mêmes roches.</p> <p>Elle est recouverte localement par les formations du quaternaire, héritage des périodes glaciaires et postglaciaires : moraines, blocs erratiques, alluvions...</p> <p>La géomorphologie est également très contrastée : reliefs glaciaires, falaises, reliefs doux et mamelonnés, plateau à haute altitude, géomorphologie glaciaire active (plaine de lavage glaciaire du Goléon, sols polygonaux et buttes engazonnées formées par l'alternance gel-dégel)...</p>
Hydrographie	<p><i>4 bassins versants principaux, affluents de la Romanche</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> · a l'est, le bassin versant du Maurian, qui draine les eaux de fonte du glacier Lombard et du vallon du Goléon ; · plus à l'ouest, celui de Martignare, qui rejoint le torrent du Gâ entre le Rivet du pied et le Chazelet ; · au centre, celui du Gâ, alimenté par les nombreux talwegs qui se succèdent le long de cette vallée ; · le plus à l'ouest, celui du Rif Tort, alimenté par les zones humides du Plateau d'Emparis. <p>Trois lacs permanents, deux naturels (Lac Lérié et Lac Noir) et un artificiel (Goléon). De nombreuses mares et zones humides de petite taille.</p>
Climat	<p><i>Climat d'abri intra-alpin</i></p>	<p>Le site se trouve dans une position charnière entre Alpes du Nord et Alpes du Sud mais également dans une zone de transition entre Alpes externes et Alpes internes. Il est ainsi à la limite d'un climat d'abri intra – alpin chaud et sec remontant la vallée de la Romanche. Cela se traduit par de faibles précipitations, un fort ensoleillement, de fortes variations thermiques.</p>

Tableau 5 : Données abiotiques générales

Données biotiques

Les habitats

Tableau 6: Répartition des habitats naturels

Grands types d'habitats	Communautaires	Dont Prioritaires
Agro-pastoraux	9	1
Humides	8	2
Rocheux	8	1
Forestier	1	1
TOTAL	26	5

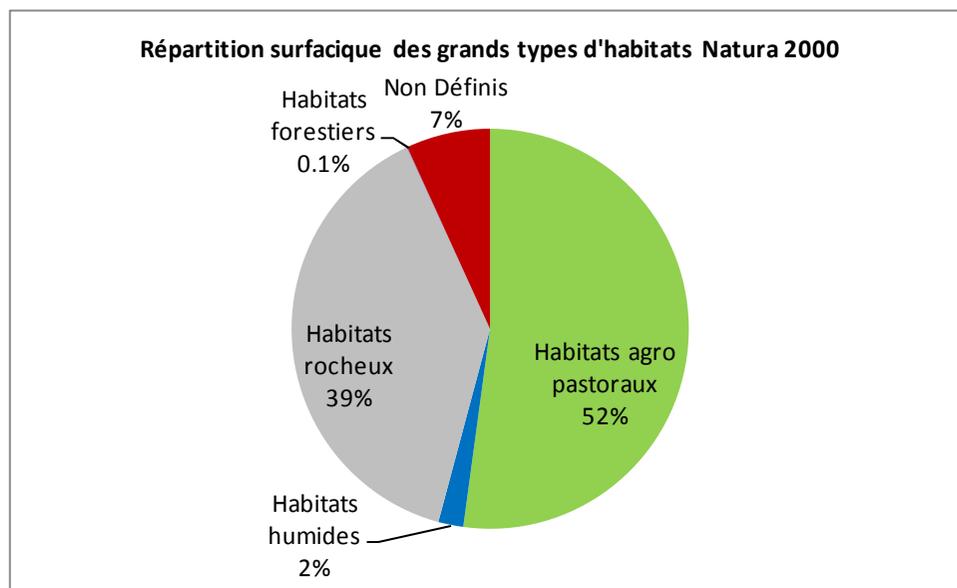
26 types d'habitats Natura 2000 ont été répertoriés sur le site. Parmi ceux-ci, **5 habitats** sont d'intérêt communautaire **prioritaire**.

Les **habitats agro-pastoraux** sont les plus représentés sur le site. A eux seuls, ils représentent environ la moitié de la superficie du site. Neuf sont désignés d'intérêt communautaire, dont un habitat prioritaire : les pelouses à Nard Raide. Le maintien de ces habitats dans un bon état de conservation dépend du maintien de pratiques agro-pastorales extensives que sont la fauche et le pâturage.

Les **habitats humides** couvrent des surfaces très réduites et sont particulièrement vulnérables aux activités humaines. 8 sont désignés d'intérêt communautaire et deux habitats sont prioritaires. Les formations pionnières artico-alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* ont une extension importante dans la plaine de lavage glaciaire (sandur) du Goléon. Leur intérêt patrimonial est très élevé, s'agissant d'une des plus belles formations de ce type dans les Alpes françaises. Les associations des suintements avec dépôts pétrifiants, très localisées sur le site, constituent également un habitat prioritaire, mais qui ne semble pas menacé.

Les **habitats rocheux** couvrent environ 40% de la superficie du site. Ils comportent 8 habitats d'intérêt communautaire dont un prioritaire : les pavements calcaires situés sur le plateau d'Emparis. Les pressions sont faibles sur ces habitats et ils semblent peu menacés.

Les zones boisées sont localisés essentiellement en partie basse du site Natura 2000, le long des cours d'eau. La forêt alluviale d'aulnes et de frênes des bords de la Romanche est un **habitat forestier** d'intérêt communautaire prioritaire.



Site Natura 2000 FR9301497 - PLATEAU D'EMPARIS - GOLEON
Cartographie simplifiée des habitats (habitat dominant)

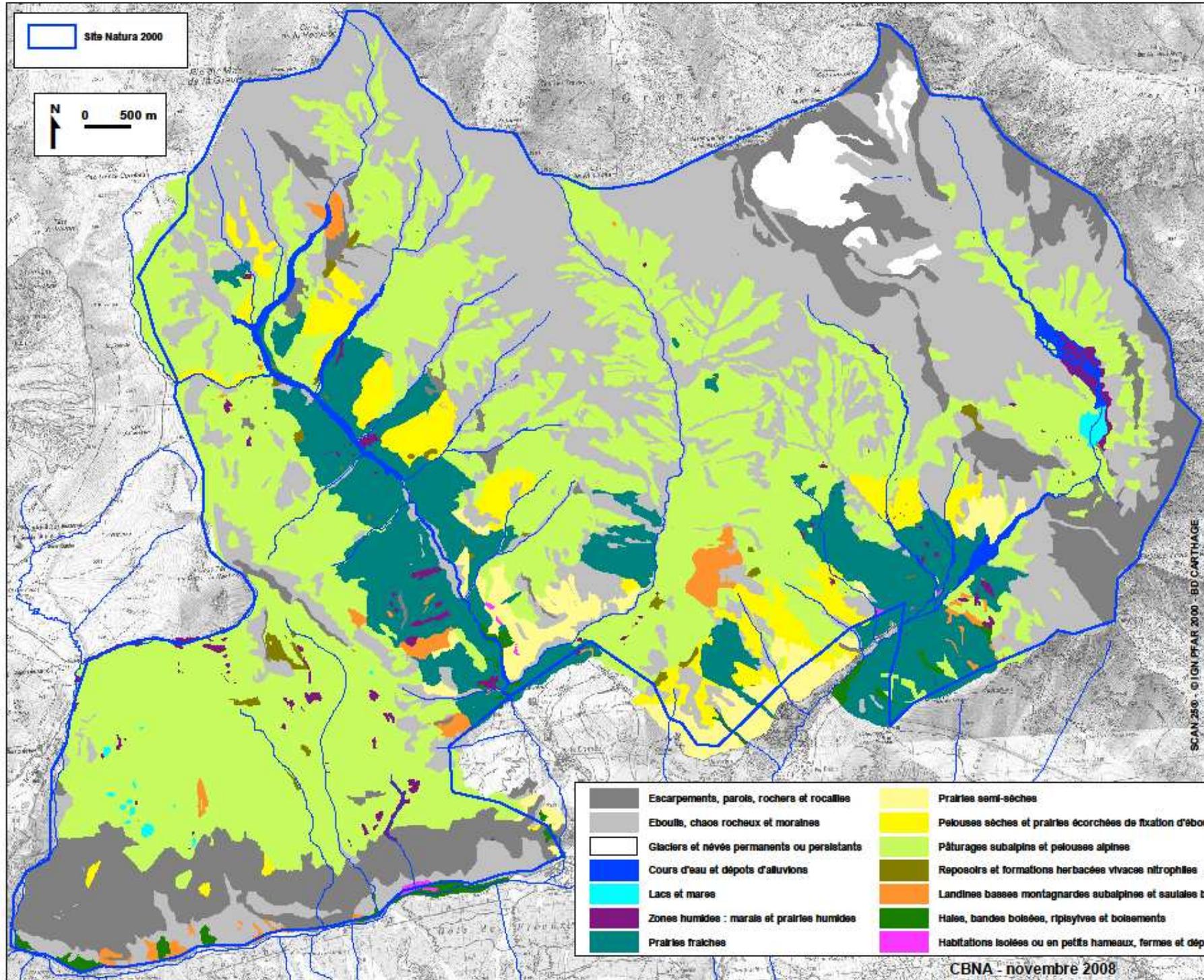


Tableau 7 : Présentation des habitats Natura 2000

Habitats agro-pastoraux

	Code N2000	Type	Surf. ha	% sur le site	Localisation sur le site	Description et fonctionnalité	Dynamique d'évolution	Principales activités concernées	Etat de conservation	Enjeu
	4060	Landes alpines et boréales	172,78	2%	Landes à Dryade: parties hautes du site; Landes à myrtille et airelle : pentes moyennes ; Landes à Genévrier: Malaval, Emparis; Landes à Genévrier Sabine: Combe de Malaval; landes steppiques à lavande et armoises : combe de Malaval	Complexe d'habitat très divers et nombreux sur le site, correspondant à des conditions écologiques diversifiées. Formations sous-arbustives souvent présentes en mosaïque avec des formations rocheuses et des pelouses et prairies. Ces landes sont des zones de refuge et de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux nichant au sol. Les landes à myrtille et airelle sont une source d'alimentation importante pour la faune sauvage, en particulier le Tétrás Lyre. les landes à Genevriers sont utilisés par la Perdrix bartavelle, en particulier en hiver.	La plupart des landes sont susceptibles de se reboiser spontanément en cas de diminution de la pression pastorale. Seules les landines d'altitude, en conditions très froides et rudes (landines à Dryade, landines à Airelle bleue) sont considérées comme stables. Localement, certaines landes peuvent être dégradées par le piétinement du bétail.	pâturage, APN, extraction de matériaux, dépôt de déchets, risques naturels, militaire, projets d'aménagement	C	Moyen à Fort
	4080	Fourrés de Salix spp. Subarctiques	0,83	<1%	Très localisés sur le site : Envers de Valfroide	Brousses à Saules bas des Alpes comprenant deux types de formations végétales: les saulaies basses (1 à 2m) à Saule soyeux (<i>Salix glaucocericea</i>) auquel sont associés le Saule hasté et le Rhododendron ferrugineux (<i>Rhododendron ferrugineum</i>); les saulaies basses à Saule helvétique (<i>Salix helvetica</i>), formation buissonnante (50 cm à 1,5m) sur des moraines de silice ou calcschistes, souvent associées au rhodoraies. Ces habitats sont des zones refuges pour de nombreuses espèces d'invertébrés et une zone refuge et de nidification du Tétrás-lyre.	Ces saulaies sont des formations pionnières qui s'établissent là où la colonisation forestière est difficile ou impossible. L'habitat peut être considéré comme stable. Le passage du bétail et le piétinement peuvent dégrader cet habitat. Un passage trop répété du bétail peut même engendrer des glissements et la destruction de l'habitat.	pâturage, militaire	B	Fort
	4090	Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux	102,24	1%	Habitat présent sur les adrets en partie sud du site: pentes au-dessus des Hières, adret du vallon de Maurian, entrée du vallon de Martignare	Landes à végétation thermophile peu recouvrante, souvent dispersées en en gradins, dominées par les graminées et les touffes épineuses d'Astragale (<i>Astragalus sempervirens</i>). Cette formation colonise les pentes bien exposées au sol rocailleux et peu profond, principalement sur roches calcaires. Présence fréquente de l'Edelweiss. Habitat riche en espèces floricoles, favorable à de nombreuses espèces d'insectes dont les lépidoptères.	La dynamique de la végétation est lente, en raison des conditions sévères du milieu. Potentiellement, le Genévrier nain peut coloniser ce milieu, mais le pastoralisme, s'il reste présente sur le site pourra empêcher cette évolution.	pâturage, fauche, APN, militaire	B	Moyen

	Code N2000	Type	Surf. ha	% sur le site	Localisation sur le site	Description et fonctionnalité	Dynamique d'évolution	Principales activités concernées	Etat de conservation	Enjeu
	6150	Pelouses boréo-alpines siliceuses	253,97	3%	Bien représenté sur l'ensemble du site, en particulier Plateau d'Emparis et vallon du Goléon	Habitat de l'étage alpin, au-dessus de 2400 m, généralement sur des replats, dépressions et pentes exposées Nord. Formation herbacée rase (plantes naines plaquées au sol, Saule herbacé dans les combes à neige). Cet habitat abrite de nombreuses plantes artico-alpines et les cortèges entomologiques associés.	Les conditions climatiques trop dures, ne permettent pas l'installation de landes ou de boisements. Le maintien de l'habitat n'est pas tributaire des activités pastorales.	pâturage, APN militaire	B	Faible
	6170A	Pelouses calcaires alpines et subalpines	1696,63	23%	Sur l'ensemble du site	Pelouses d'aspect homogène, à fort recouvrement herbacé, dominées par la Fétuque violette et la Laïche toujours verte. Habitat riche en espèces alpines et entomofaune associée, à la floraison riche et opulente.	En l'absence de pression pastorale, ces pelouses peuvent être colonisées par les landes à Airelles et Rhododendron et les ligneux (mélèzes).	pâturage, fauche, APN, militaire	A	Faible
	6170B				petites surfaces sur des crêtes ventées, au-delà de 2400m	Pelouses des combes à neige calcicoles, rases et à fort recouvrement herbacé et comportant de nombreuses espèces artico-alpines patrimoniales, dont l'Armoise noirâtre (<i>Artemisia atrata</i>)	Pelouses climaciques de l'étage alpin; les conditions climatiques trop dures ne permettent pas l'installation de landes et boisements. Localement, certains secteurs des croupes ventées sont érodées par les troupeaux (chôme)	pâturage, fauche, APN, militaire		
	6170C				Largement répandu sur le site, entre 1800 et 2500 m.	Habitat composite regroupant des types très divers de pelouses calcicoles: pelouses à Avoine de Parlature, à Séslerie bleutée et Aster fausse pâquerette. Très forte diversité d'espèces et notamment de légumineuses à la riche floraison, nombreuses plantes patrimoniales (Sainfoin de Boutigny, Edelweiss) et rchesse en Lépidoptères.	Pelouses climaciques de l'étage alpin; les conditions climatiques trop dures ne permettent pas l'installation de landes et boisements. Les pelouses à Avoine de Parlature sont susceptibles d'évoluer vers des landes à Genévrier nain.	pâturage, fauche, APN, militaire		

	Code N2000	Type	Surf. ha	% sur le site	Localisation sur le site	Description et fonctionnalité	Dynamique d'évolution	Principales activités concernées	Etat de conservation	Enjeu
 SA-CBNA	6210A [*]	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>festuco-brometalia</i>) [*sites d'orchidées remarquables]	190,1	3%	Terrasses et pentes du bas de versant dans la Combe de Malaval	Pelouses steppiques subcontinentales, riches en espèces végétales d'origine méditerranéo-montagnardes (lavande à feuilles étroites) ou orientales (pentes d'affinité steppique), notamment astragales et armoises. Très grande diversité de l'entomofaune et habitat refuge pour les reptiles.	Embroussaillage par des fourrés à Amélanchier, églantiers et épine-vinette en raison de la diminution de la pression pastorale.	pâturage, APN, projets d'aménagement	C	Très fort
	6210B [*]	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>festuco-brometalia</i>) [*sites d'orchidées remarquables]			Terrasses et pentes aux abords des Fréaux, de La Grave et adrets de Ventelon à Valfroide	Prairies mi-hautes (50 à 80 cm) assez denses, dominées par les graminées sociales dont le Brôme dressé. Habitat riche en espèces thermophiles et entomofaune.	De nombreux secteurs ne sont plus ni pâturés ni fauchés et sont susceptibles de s'embroussailler et se reboiser à long terme. En cas de forte pression pastorale, dégradation possible en pelouses rudérales à Absinthe et Chiendent.	pâturage, fauche, APN		Fort
 SA-CBNA	6230*	Formations herbueses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones sub-montagnardes de l'Europe continentale)	784,33	10%	pieds de versants, pentes douces, replats et plateaux, sur l'ensemble du site, de 1700 à 200m	Formations herbacées souvent denses et très fermées, assez homogènes et souvent assez peu diversifiées. Certains faciès assez frais sont très riches en espèces végétales et en insectes.	En cas de pression pastorale excessive ou inadaptée, l'habitat s'appauvrit en espèces et tend vers des nardaies homogènes avec prédominance du Nard et du Trèfle des alpes.	pâturage, fauche, APN, militaire	B	Moyen à Fort
	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)	1,71	0%	localisé aux replats et dépressions humides, dans le vallon du Gâ et l'Envers de Valfroide, très localement dans la Combe de Malaval	Formation herbacée dense se développant sur des sols humides, dominées par la Molinie bleutée.	Certaines moliniaies sont en voie d'embroussaillage par des Saules arbustifs. La fauche peut être un facteur de conservation de l'habitat. Des dégradations sont possibles par modification de l'hydrologie ou piétinement par le bétail (bovins).	fauche, pâturage, APN, militaire	C	Fort
 SA-CBNA	6520	Prairies de fauche de montagne	625,75	8%	Habitat bien représenté sur l'ensemble du site, en dessous de 2200m, autour des villages, vallon de la Buffe	Formations herbacées denses et opulentes, à la flore très variée composée de graminées élevées et de dicotylédones (appelées anciennement ombellifères et composées). Très grande richesse en espèces végétales et entomofaune.	En absence de fauche, et à défaut de pâturage, ces prairies peuvent être colonisées par des arbustes et Mélézes. Le remplacement de la fauche par le pâturage limite l'embroussaillage, mais se traduit par une modification de la flore et une diminution du nombre d'espèces	fauche, pâturage, APN, militaire	B	Fort

Habitats humides

	Code N2000	Type	Surf. ha	% sur le site	Localisation sur le site	Description et fonctionnalité	Dynamique d'évolution	Principales activités concernées	Etat de conservation	Enjeu
 SA-CBNA	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	2,02	<1%	Plateau d'Emparis (Lac Lérié, Lac Noir, lacs Cristallins et leurs environs) et lac du Goléon	Habitat hétérogène qui englobe les gazons vivaces amphibies oligotrophiques à Littorelle et Isoète et les communautés annuelles plus ou moins amphibies oligotrophiques à mésotrophiques à petites joncacées et cypéracées	Une eutrophisation modérée des lacs peu profonds par les troupeaux favorise l'habitat 3140; le comblement progressif des pièces d'eau et dans une certaine mesure les variations hydriques pluriannuelles peuvent permettre à une végétation de bas-marais de s'installer sur les berges	pâturage, APN, pêche, militaire	B	Fort
 JCV-CBNA	3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	0,11	<1%	Lac Lérié	L'habitat englobe toutes les communautés d'eaux douces de bordures ou des parties profondes des lacs dans lesquelles les characées constituent des végétations à l'état pur ou mixtes	L'eutrophisation, par les déjections des troupeaux, favorise le développement de cet habitat.	pâturage, APN, militaire	B	Fort
 SA-CBNA	3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	77,44	1%	Cours d'eau principaux du site, présentant des charriages d'alluvions importants : rives du Gâ et de ses affluents, rives du Maurian jusqu'au glacier Lombard	Habitat caractéristique des parties hautes et moyennes des cours d'eau alpins, formé de peuplements arbustifs bas composés de Saules. Zone refuge et secteurs de chasse pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de chiroptères et d'insectes; rôle de fixation des berges	Tributaire de la dynamique torrentielle et de modifications hydrauliques ou d'aménagements intervenant le long du cours d'eau	pâturage, APN, pêche, militaire, projets d'aménagement	B	Moyen à Fort
 SA-CBNA	3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	5,91	<1%	Dans les parties basses du site, le long de la Romanche et en partie inférieure du torrent du Gâ	Habitat caractéristique des parties hautes et moyennes des cours d'eau alpins, formé de peuplements arbustifs bas composés de Saules. Zone refuge et secteurs de chasse pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de chiroptères et d'insectes; rôle de fixation des berges	Tributaire de la dynamique torrentielle et de modifications hydrauliques ou d'aménagements intervenant le long du cours d'eau	pâturage, sylviculture, APN, pêche, militaire, projets d'aménagement	B	Moyen

	Code N2000	Type	Surf. ha	% sur le site	Localisation sur le site	Description et fonctionnalité	Dynamique d'évolution	Principales activités concernées	Etat de conservation	Enjeu
	6430 B	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	5.14	<1%	Vallons de la Buffe et Envers de Valfroide	Prairies d'ourlets nitrophiles assez frais, des étages montagnard et subalpin, en exposition fraîche et en bordure de cours d'eau. Formations herbacées relativement haute et dense créant une végétation luxuriante.	Sans pression pastorale, l'habitat peut être colonisé par les ligneux	pâturage , APN, pêche, militaire	B	Moyen
	6430 C				Vallons humides des affluents de la rive gauche du Gâ et Envers de Valfroide	Communautés végétales de hautes herbes (environ 1 mètre), denses et luxuriantes, aux étages montagnard à alpin (principalement le long de ruisselets). Habitat abritant une grande diversité d'espèces végétales et d'insectes, utilisé pour l'élevage des nichées de Tétrasyre.	Sans pression pastorale, l'habitat peut être colonisé par les ligneux	pâturage , APN, militaire	C	Moyen
	7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	10,2	<1%	crête des Grandes Buffes, autour du lac du Goléon, l'Envers et sous le Gros Têt	Sources d'eau calcaires avec dépôts actifs de travertins	L'habitat peut être perturbé par le piétinement du bétail et l'eutrophisation	pâturage , militaire	B	Faible à Moyen
 SA-CBNA	7230	Tourbières basses alcalines	34,6	<1%	sur l'ensemble du site sur de petites surfaces, dans les bas de pentes et vallons, le long des cours d'eau	Formations herbacées basses de bas-marais se développant aux étages montagnard à alpin inférieur, à toutes les exposition, sur sol tourbeux, le long de petits ruisseaux à faible débit ou de sources	Cette communauté végétale est très spécialisée. Evolution possible vers des fourrés hygrophiles de saules	pâturage , APN, militaire	B	Fort
 SA-CBNA	7240*	Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	12,82	<1%	Très localisé sur le plateau d'Emparis. La plaine de lavage glaciaire en amont du lac du Goléon abrite des surfaces conséquentes	Habitat humide de l'étage alpin, en situation particulièrement froide, constitué d'une végétation pionnière se développant au contact des ruisselets ou notamment à la faveur de "sandur" (plaines de lavage glaciaire). Ce type d'habitat abrite des espèces artico-alpines reliques, héritées des avancées glaciaires du Quaternaire, particulièrement rares en Europe moyenne, tels que le <i>Carex bicolor</i> .	Le piétinement et l'eutrophisation du milieu par les déjections du bétail peuvent transformer et dégrader fortement cet habitat.	pâturage , APN, militaire, projets d'aménagement	B	Très fort

Habitats rocheux

	Code N2000	Type	Surf. ha	% sur le site	Localisation sur le site	Description et fonctionnalité	Dynamique d'évolution	Principales activités concernées	Etat de conservation	Enjeu
 SA-CBNA	8110	éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	37,17	0%	sur les parties gréseuses et siliceuses du site: bordure nord du plateau d'Emparis et Goléon	Habitat peu diversifié en espèces végétales, mais celles-ci sont étroitement spécialisées. Parmi les plantes à valeur patrimoniale, citons l' <i>Androsace pubescente</i> .	Habitat à caractère permanent. Erosion possible par piétinement.	pâturage, APN, militaire, projets d'aménagement	B	Faible
	8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin	1434,83	19%	Sur l'ensemble du site, dans les zones les plus élevées.	Habitat peu diversifié en espèces végétales, mais celles-ci sont étroitement spécialisées. Nombreuses plantes endémiques des Alpes.	Habitat à caractère permanent, peu concerné par les activités humaines. Erosion possible par piétinement.	pâturage, APN, militaire, projets d'aménagement	B	Faible
 SA-CBNA	8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	113,89	2%	Le long de la Romanche dans la Combe de Malaval, adrets du vallon de Maurian de Ventelon à Valfroide	Habitat spécialisé des éboulis calcaires et marno-calcaires à siliceux, aux pentes fortes, en exposition chaude jusque vers 2000m d'altitude environ. Formation herbacée moyenne à élevée, à faible recouvrement.	Habitat spécialisé à caractère sub-permanent quand il est soumis à des perturbations continues (chute de blocs)	pâturage, APN, militaire, projets d'aménagement	B	Moyen à fort
 JCV-CBNA	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chamrophytique	41,06	1%	Dans la plupart des parois rocheuses et marno-calcaires du site	Habitat comprenant des lichens incrustés au substrat rocheux et des végétaux supérieurs spécialisés dans les fissures. Espèces endémiques ou rares: <i>Androsace</i> helvétique et <i>Androsace pubescente</i> .	Habitat à caractère permanent, peu concerné par les activités humaines.	pâturage, APN, militaire	B	Moyen

	Code N200 0	Type	Surf. ha	% sur le site	Localisation sur le site	Description et fonctionnalité	Dynamique d'évolution	Principales activités concernées	Etat de conservation	Enjeu
 SA-CBNA	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	160,86	2%	Sur les secteurs à roche siliceuse: Combe de Malaval, Emparis, Goléon	Habitat comprenant des lichens incrustés au substrat rocheux et des végétaux supérieurs spécialisés dans les fissures. Plantes en petites touffes prostrées. Abrite des plantes endémiques ou rares (Genépi vrai)	Habitat à caractère permanent, peu concerné par les activités humaines.	APN, militaire, projets d'aménagement	B	Moyen
 SA-CBNA	8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	1,26	0%	Très ponctuellement dans la Combe de Malaval et en bordure du Plateau d'Emparis	Recouvrement de la végétation faible, végétation pionnière associant lichens, et espèces crassuléscentes (orpins, joubarbes); Habitat très spécialisé qui abrite les plantes hôtes des papillons du genre Parnassius (les Apollons).	Habitat très dispersé et de faible surface, très peu dynamique. Risques de dégradation par piétinement.	pâturage, APN, militaire	B	Faible à moyen
 JCV-CBNA	8240*	Pavements calcaires	4,92	0%	quelques petits secteurs de la partie centrale du Plateau d'Emparis	Habitat d'intérêt principalement géologique et géomorphologique (érosion des calcaires).	Peut être colonisé par les pelouses environnantes en absence de perturbations favorisant l'érosion. Certaines zones de massifs calcaires et lapiaz sont colonisées par les pelouses alpines calcicoles.	Pâturage, APN, militaire	B	Faible à moyen
	8340	Glaciers permanents	99,91	1%	Glacier Lombard	Les glaciers du site sont confinés à la montagne du Goléon ; glacier noir encore bien actif au-dessus de 3000m et glaciers rocheux (pergélisol) à l'allure d'éboulis. Sur la neige et la glace se rencontrent des algues et leurs consommateurs (Collemboles, Rotifères, Acarens et Champignons)	Tendance à la diminution en surface et en épaisseur.	APN, militaire	C	Moyen à fort

Habitat forestier

	Code N200 0	Type	Surf. Ha	% sur le site	Localisation sur le site	Description et fonctionnalité	Dynamique d'évolution	Principales activités concernées	Etat de conservation	Enjeu
	91EO *	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	4,62	0%	rives de la Romanche	Boisements rivulaires d'aulnes et frênes, attirant de nombreuses espèces d'insectes, oiseaux et de chiroptères, comme zone d'alimentation, de gîte ou de corridor biologique.	Evolution naturelle vers des forêts dominées par le Frêne, qui peut être remise en cause brusquement par la dynamique torrentielle. Pression anthropique importante: prélèvement de bois, terrassements, déblais, déchets.	sylviculture, pêche, APN, extraction de matériaux, dépôt de déchets	B	Moyen à fort

Les espèces végétales

766 espèces végétales ont été observées sur le site.

Une seule espèce citée anciennement, mais non revue est inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitat : la **Potentille du Dauphiné**.

3 espèces végétales sont inscrites à l'annexe V : de la Directive Habitat : l'Arnica des montagnes, le Génépi vrai et la Grande Gentiane.

Le site est remarquable pour sa richesse en espèces végétales d'intérêt patrimonial, dont certaines sont protégées à l'échelon national, régional ou départemental.

Les espèces animales

Les vertébrés

La richesse du site en **mammifères** est importante : **38 espèces** sont représentées.

4 espèces de reptiles ont été contactées et **1 seul amphibien** est connu à ce jour. **4 espèces de poissons** sont connues sur le site.

- ✓ **3 espèces de mammifères inscrites à l'annexe II** de la Directive Habitats ont été contactées : le **Petit Murin** ainsi que le Loup et le Lynx. Ces deux grands prédateurs ne sont pas présents de façon permanente sur le site et ne sont donc pas pris en compte dans la stratégie de gestion.
- ✓ **1 espèce inscrite à l'annexe II est évaluée comme potentielle : le Grand Murin**
- ✓ **18 espèces de vertébrés sont désignées à l'annexe IV de la Directive Habitats** qui liste les espèces qui nécessitent une protection stricte.
- ✓ **6 espèces de vertébrés sont inscrites à l'annexe V de la Directive Habitats** qui liste les espèces dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Enfin, **85 espèces d'oiseaux** ont été observées. Le site joue un rôle fondamental pour la plupart d'entre elles : zone de reproduction, d'alimentation ou d'escale migratoire.

Les Invertébrés

La richesse entomologique du site est également importante. L'inventaire entomologique a concerné principalement les Lépidoptères hétéroptères (papillons de jour), les Orthoptères (sauterelles, grillons, criquets), les Odonates (Libellules et Demoiselles) et les Hémiptères hétéroptères (punaises).

- ✓ **1 espèce de Lépidoptère** inscrite à l'**annexe II** de la Directive Habitats est potentiellement présente sur le site : le Damier de la Succise,
- ✓ **2 espèces de Lépidoptères** sont inscrites à l'**annexe IV** de la Directive Habitats : l'Apollon (*Parnassius apollo*) et le Semi Apollon (*Parnassius mnemosyne*),
- ✓ **12 espèces d'insectes** sont d'un grand **intérêt patrimonial** : 7 Lépidoptères, 3 Orthoptères et 2 Hémiptères.

Enfin, outre les espèces communautaires ou patrimoniales, il convient de prendre en compte dans la gestion du site les cortèges d'espèces caractéristiques des milieux d'altitude, qui sont très peu représentés à l'échelle de la France.

Tableau 8 : Espèces animales Natura 2000

Illustration	Nom de l'espèce	Estimation du peuplement sur le site	Structure et fonctionnalité. Habitat de l'espèce	État de conservation	Enjeu
	Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	Inconnue	Le Petit Murin est une grande chauve-souris qui chasse sur des milieux ouverts à hautes herbes. Elle consomme principalement des sauterelles et de gros arthropodes (hannetons, araignées...). Elle se reproduit dans des cavités ou de vastes greniers. Un seul contact a été réalisé sur le site, en bordure de la Romanche.	Inconnu	Moyen à fort
	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Inconnue	Le Damier de la Succise est un papillon de jour qui peuple en montagne des milieux assez variés comme des pelouses sèches, des prairies de fauche, voire des prairies humides.	Inconnu	Faible à Moyen
	Loup (<i>Canis lupus</i>)	Inconnue	Le Loup n'est pas présent de façon permanente sur le site.	Inconnu	Faible à Moyen
	Lynx (<i>Lynx lynx</i>)	Inconnue	Le Lynx n'est présent qu'occasionnellement sur le site car il transite par la ripisylve de la Romanche.	Inconnu	Faible à Moyen

BILAN ET ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES DU SITE

Bilan et enjeux concernant les habitats

Dans l'ensemble, **l'état de conservation des habitats naturels du site est bon.**

Les **habitats agro-pastoraux** sont majoritaires (3828ha) et confèrent au site sa physionomie caractéristique. Leur conservation constitue l'enjeu majeur pour le site. Les risques de dégradation de l'état de conservation de ces habitats sont essentiellement liés à l'abandon des pratiques agro-pastorales que sont la fauche et le pâturage. A l'inverse, ou de façon complémentaire, il pourrait exister ponctuellement des risques de dégradation par intensification locale du pâturage.

Parmi les habitats agro-pastoraux, la majorité est constituée de pelouses et de landes où se pratique le pâturage. L'enjeu y est faible à localement fort. Leur conservation dépend du maintien du pastoralisme et d'une pratique pastorale adaptée à la phénologie des espèces, à la ressource disponible et au terrain (pentes raides).

Certains habitats agro-pastoraux sont très localisés et vulnérables à des dégradations par piétinement (fourrés de saules, prairies à Molinie bleutée).

Un **enjeu fort** concerne également les **prairies de fauche**, élément paysager et patrimonial fort du site. Le maintien de la fauche, pratique en déclin, est nécessaire à la conservation de cet habitat très riche en espèces végétales.

Enfin, un **enjeu très fort** concerne les **pelouses à affinité steppique**. Ce type d'habitat est présent uniquement dans trois vallées alpestres : la Maurienne, la Haute-Durance et la haute-Romanche. Les espèces steppiques qu'elles abritent se trouvent ici en situation « refuge » et ont pu s'implanter grâce aux conditions sèches et abritées présentes dans la combe de Malaval. La flore de ces pelouses est très diversifiée, de même que les lépidoptères qu'elles abritent. Ce milieu est menacé par l'embroussaillage.

Les **habitats humides**, qui occupent des surfaces réduites, sont d'un intérêt patrimonial élevé. Ils sont très sensibles à toute modification ou perturbation pouvant les affecter (pollution, piétinement, érosion, transformations hydrauliques). Ces habitats abritent des espèces floristiques rares et menacées (espèces boréo-sibériennes et artico-alpines) ainsi que les espèces faunistiques associées spécialisées. L'enjeu est notamment **très fort** pour les **formations pionnières artico-alpines** présentes dans la plaine de lavage glaciaire en amont du lac du Goléon. Il s'agit d'un des plus beaux et plus importants sites de ce type des Alpes françaises.

Les **habitats rocheux** sont peu convoités localement par les activités humaines. Leur intérêt réside dans leur grande diversité géologique et géomorphologique, la richesse de la flore et de la faune (grands rapaces, ongulés) qu'ils hébergent. Le maintien de ce type d'habitats n'est pas tributaire d'interventions particulières. Le risque global de dégradation de ces milieux peut donc être considéré comme **assez faible**, mais la vigilance doit être de mise pour tous les travaux et projets éventuels (protection contre les risques naturels, prélèvements de matériaux) qui peuvent se révéler destructeurs des espèces et des habitats. Certains secteurs peuvent également être inclus dans des parcours pastoraux. Le maintien d'une activité pastorale raisonnée est donc nécessaire pour limiter l'érosion.

Le seul **milieu forestier** qui est de plus un habitat d'intérêt communautaire prioritaire est situé hors du site Natura 2000. Ce boisement d'une superficie modeste et localisé au bord de la Romanche attire de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de chiroptères, aussi bien en tant que zone d'alimentation que pour le gîte et comme corridor biologique (migration de passereaux notamment). Cet habitat sensible soumis à une pression anthropique plus ou moins importante (prélèvement de bois, terrassements, déblai de détritiques et « capture » de déchets livrés à la rivière lors des crues) laisse ressortir un **enjeu moyen à fort**.

Bilan et enjeux concernant les espèces

L'enjeu de conservation est moyen à fort pour le Petit Murin, du fait notamment de sa valeur patrimoniale élevée. L'enjeu de conservation est faible à moyen pour le Damier de la Succise. Cependant, ces deux espèces sont trop mal connues sur le site pour qu'il soit possible d'évaluer précisément leur état de conservation et les risques les concernant au niveau local.

Si la présence de Potentille du Dauphiné est confirmée sur le site, l'enjeu potentiel concernant cette espèce est moyen à très fort, du fait de sa rareté. L'espèce étant généralement très localisée, les risques de dégradation sont accrus (piétinement, développement de la végétation ligneuse). A l'échelle du site, l'espèce n'ayant pas été recontactée, les risques ne peuvent être évalués qu'au regard de ses habitats potentiels.

OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE

Objectifs prioritaires :

OC1 : Maintenir les prairies de fauche de montagne

OC2 : Préserver les milieux humides et aquatiques et leurs espèces associées

OC3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux

OC4 : Restaurer et préserver les landes et pelouses steppiques de la Combe de Malaval

OC5 : Maintenir les superficies de landes, de mégaphorbiaies et fourrés de saules ainsi que les mosaïques d'habitats

Objectifs secondaires :

OC6 : Préserver et restaurer les habitats forestiers de rives

OC7 : Maintenir la qualité biologique des milieux rocheux

OC8 : Améliorer les connaissances de la Potentille du Dauphiné

OC9 : Améliorer les effectifs de populations de chiroptères

OC10 : Préserver et améliorer les peuplements des autres espèces animales communautaires et patrimoniales du site

OBJECTIFS DE GESTION ET MESURES DE GESTION

Stratégie de gestion

La stratégie de gestion définit les priorités et la chronologie des objectifs de gestion, au regard de leur contribution aux objectifs de conservation et de leur faisabilité socio-économique.

Les objectifs de gestion ont été hiérarchisés en fonction des priorités environnementales et des possibilités d'action.

Code	Objectif de gestion	Priorité
OG1	Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne	1
OG2	Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques	1
OG3	Préserver les conditions hydrauliques et le caractère naturel des zones humides	1
OG4	Entretenir les milieux ouverts	2
OG5	Lutter contre les espèces indésirables animales et végétales	2
OG6	Préserver les gîtes à chauves-souris et améliorer les potentialités d'accueil	2
OG7	Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des ripisylves et boisements	2
OG8	Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements	1
OG9	Informier, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques	1
OG10	Améliorer les connaissances et suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces	2
OG11	Mettre en place une veille sur les milieux naturels et les espèces dans le cadre des projets d'aménagement	1

Zones d'intervention : priorités 1

Le diagnostic écologique a mis en évidence un enjeu très fort concernant les formations arctico-alpines du vallon du Goléon. D'une manière générale, les zones humides présentes sur le site sont d'un fort intérêt patrimonial et sont donc considérées comme des zones d'intervention prioritaires.

La conservation des prés de fauche représente un enjeu fort. La priorité sera portée sur le maintien des superficies actuellement fauchées.

La mise en place d'une gestion pastorale respectueuse des habitats et des espèces est également prioritaire. Au sein des unités pastorales, l'attention sera portée particulièrement à la préservation de petites zones à forte valeur patrimoniale pouvant être impactées par les troupeaux, comme les zones humides, les fourrés de saules, les prairies à molinie... Par ailleurs, la gestion des alpages doit viser à limiter l'extension du nard raide et de la fétuque paniculée (queyrel) et à conserver une richesse floristique et faunistique optimale.

Zones d'intervention : priorités 2

Des actions peuvent également être menées sur certains pâturages d'intersaison. Ceux-ci sont composés principalement de pelouses sèches. Ces secteurs, pentus et localisés en partie sur d'anciennes terrasses présentent des risques d'érosion en cas de pression pastorale trop élevée.

Les pelouses steppiques de la Combe de Malaval présentent un très fort enjeu patrimonial. Elles subissent une dynamique d'embroussaillage. Le maintien d'une activité agropastorale (par exemple petit troupeau de chèvres) permettrait un entretien de ce milieu. Cependant l'intérêt pastoral de ce secteur est faible et des mesures incitatives (MAET) devront être proposées aux agriculteurs. La réalisation d'opérations manuelles d'ouverture des milieux par coupe des ligneux et débroussaillage serait souhaitable, mais est rendue difficile en raison de la forte pente et du risque de chutes de pierres.

Zones d'intervention : priorités 3

Les zones de ripisylves, les cours d'eau et les éboulis sont soumis à des pressions moindres. Les actions à mener consistent essentiellement à une veille sur les projets susceptibles de porter atteinte à ces habitats et à la mise en place de chartes des bonnes pratiques.

Gestion de la fréquentation, aménagements, communication

Les aménagements visant à sensibiliser le public seront principalement axés sur les secteurs les plus fréquentés que sont la montée au lac du Goléon et le vallon du Goléon, le GR54 et les lacs du Plateau d'Emparis, ainsi que sur les principaux accès. Les secteurs particulièrement érodés devront faire l'objet en priorité d'aménagements de gestion de la fréquentation.

Les actions de gestion

Les préconisations de gestion précisent de manière concrète les recommandations et mesures de gestion.

Ces mesures peuvent être de plusieurs ordres :

- Le maintien de pratiques favorables au site,
- La modification de pratiques ayant un impact négatif,
- La mise en œuvre de nouveaux modes de gestion,
- La non intervention.

Il peut s'agir également de mesures relevant de l'amélioration de la connaissance et de l'aide à la décision :

- Mieux connaître le fonctionnement naturel,
- Mieux connaître l'impact d'un aménagement,
- Évaluer et suivre l'évolution des milieux et des espèces,
- Évaluer les effets de la gestion.

Il peut également s'agir de mesures de communication, de sensibilisation et d'information.

Les actions de gestion sont regroupées en 5 volets correspondant au but recherché.

Volet A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	Il s'agit des actions à réaliser afin de préserver le bon état écologique des habitats et espèces. Ces actions sont rémunérées et font l'objet de contrats Natura 2000 et MAET ou de conventions.
Volet B : Bonnes pratiques	Il s'agit soit de pratiques déjà en vigueur qu'il convient de maintenir, soit d'un encouragement à mettre en place des pratiques respectueuses des milieux naturels et des espèces. Ces mesures ne font pas l'objet de contrats Natura 2000. Il s'agit d'une liste non exhaustive et non finalisée, qui servira de base à une réflexion avec les acteurs locaux sur la rédaction de la Charte Natura 2000. Les mesures intégrées à la Charte Natura 2000 donneront ainsi lieu à des exonérations fiscales.
Volet C : Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	La gestion de la fréquentation repose sur des actions d'aménagement des accès et des sentiers. D'autre part, des mesures d'information et de sensibilisation seront conduites en direction de publics variés (professionnels, grand public, scolaires, acteurs locaux) dans le but de favoriser la conservation du site.
Volet D : Animation du site	Il s'agit de la gestion au quotidien du site Natura 2000.
Volet E : Etudes et suivis	Il s'agit des études scientifiques nécessaires afin d'améliorer la connaissance des habitats et des espèces, ainsi que du suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces, permettant notamment de juger de la pertinence des mesures de gestion.

Volet	Action	Priorité	Milieu ou espèce	Contractant	Type de financement	Mesure de contractualisation	Durée de l'engagement	Montant pris en charge	Actions complémentaires
A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A1 Maintien de la fauche: fauche mécanique avec report de la date de fauche	1	Prairies de fauche	agriculteurs	MAET	SOCLE01 + HERBE01 + HERBE02 + HERBE06.	5 ans	263,22 €/ha/an ou 281,14 €/ha/an	A2, A3, A4, A5, B4, D4, D5
	A1bis Maintien de la fauche:fauche mécanique avec report de la date de fauche; fauche 1 an sur 2	1	Prairies de fauche	agriculteurs	MAET	SOCLE01 + HERBE01 + HERBE02 + HERBE06.	6 ans	157,93 €/ha/an ou 168,68 €/ha/an	A2, A3, A4, A5, B4, D4, D6
	A2 Maintien de la fauche : fauche à la motofaucheuse	1	Prairies de fauche	agriculteurs	MAET	SOCLE01 + HERBE01 + HERBE02 + HERBE08	5 ans	303.96 €/ha/an	A1, A3, A4, A5, B4, D4, D5
	A2bis Maintien de la fauche : fauche à la motofaucheuse ; fauche 1 an sur 2	1	Prairies de fauche	agriculteurs	MAET	SOCLE01 + HERBE01 + HERBE02 + HERBE09	6 ans	182,38 €/ha/an	A1, A3, A4, A5, B4, D4, D6
	A3 Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts	2	Prairies de fauche, pelouses sèches	propriétaires privés, commune	Contrat N 2000	A32304R	annuel	sur devis	A1, A2, A3, D5
	A4 Amélioration des accès aux prairies de fauche	2	Prairies de fauche	AFP, commune	Contrat N 2000, autres financements	A32327P	sur la durée des travaux	sur devis	A1, A2, A3, A5
	A5 Lutte contre les campagnols terrestres	1	Prairies de fauche, pelouses sèches	GDON	Contrat N2000	A32320P et R	annuel	sur devis	A1, A2, A3, A4
	A6 Réalisation de diagnostics pastoraux	1	Alpages	AFP	Région, CIMA, AFP		2 ans	10 000 € environ par diagnostic	A7, D4
	A7 Mise en place de plans de gestion pastorale	1	Alpages	Groupements pastoraux, agriculteurs	MAET	SOCLE_03 + HERBE_01 + HERBE_09	5 ans	97 €/ha/an (7000 € maximum par alpage)	A6, D4
A8 Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental	2	Alpages	agriculteurs	MAET	SOCLE_02 + HERBE_01 + HERBE_09	5 ans	146 €/ha/an	D4, D5	

Volet	Action	Prio- rité	Milieu ou espèce	Contractant	Type de financement	Mesure de contractualisa- tion	Durée de l'engagement	Montant pris en charge	Actions complémentaires
A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A9 Restauration et entretien des pelouses steppiques et landes	2	Pelouses steppiques de la Combe de Malaval	agriculteurs, propriétaires privés, commune	MAET et Contrats N 2000	SOCLE02 + HERBE01 + HERBE09 + OUVERT01 ou OUVERT02, A323 01P, A323 05R	5 ans pour MAET, annuel pour contrats	MAET 234 €/ha/an ou 302 €/ha/an, prise en charge des actions de débroussaillage sur devis	A3
	A10 Mise en défens de zones humides remarquables	1	Zones humides	propriétaires privés, commune	Contrat N 2000	A32324P	sur la durée des travaux	sur devis	A7, A8, A11, C3
	A11 Suivi et restauration des bas-marais artico-alpins du Goléon	1	Zones humides	commune	Contrat N2000, Convention	A32327P	pluriannuel	sur devis	A10, C1, C2, C3
	A12 Aménagement et préservation des gîtes à chauves-souris	2	Chauves-souris	propriétaires privés, commune	Contrat N 2000	A32323P	sur la durée des travaux	sur devis, prise en charge des surcoûts	A13, B11 , B12, B13
	A13 Améliorer les éclairages publics	2	Chauves-souris	commune	Contrat N 2000	\	sur la durée des travaux	prise en charge des surcoûts	A12, B11 , B12, B13
	A14 Démantèlement d'installations obsolètes et signalisation des câbles	2	Alpages, milieux rocheux, rapaces et galliformes de montagne	commune	Contrat N 2000, Autres financements	\	sur la durée des travaux	sur devis	\
	A15 Lutter contre les espèces végétales invasives ou indésirables	2	Prairies de fauche, pelouses sèches, ripisylves	propriétaires privés (dont agriculteurs), commune	Contrat N 2000	A32320P et R	annuel	sur devis	B14

Volet	Action	Priorité	Milieu ou espèce	Contractant	Type de financement	Mesure de contractualisation	Durée de l'engagement	Montant pris en charge	Actions complémentaires
B : Bonnes pratiques	B1 Ne pas combler ni drainer les zones humides et préserver leurs alimentations	2	Zones humides	propriétaires privés (dont agriculteurs), commune	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A10, A11, B2
	B2 Maintenir les continuités hydrauliques	2	Zones humides	propriétaires privés (dont agriculteurs), commune	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A10, A11, B1
	B3 limiter et adapter les traitements antiparasitaires du bétail	2	Alpages, insectes et leurs prédateurs : oiseaux, chauves-souris	agriculteurs	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A12, A13, B11, B12
	B4 Ne pas effectuer de plantations	2	Milieus ouverts: alpages, prairies de fauche	propriétaires privés	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A3
	B5 Ne pas réaliser d'aménagements pouvant impacter les pelouses steppiques et éboulis thermophiles	2	Pelouses steppiques de la Combe de Malaval	propriétaires privés, commune, Conseil Général (routes)	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A9, B6
	B6 ne pas effectuer de prélèvements de matériaux	2	Pelouses steppiques de la Combe de Malaval	propriétaires privés	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A9, B5
	B7 Ne pas réaliser d'aménagements causant des ruptures de continuité dans les corridors biologiques	2	Bandes boisées, cours d'eau, insectes, chauves souris	propriétaires privés, commune	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	B8, B9, B10
	B8 Préserver les boisements existants	2	Boisements, galliformes de montagne, insectes, chauves souris	propriétaires privés, commune	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	B7, B9, B10
	B9 Maintenir les ripisylves en conservant les potentialités pour les espèces inféodée à ces milieux	2	Bandes boisées, cours d'eau, insectes, chauves souris	propriétaires privés, commune	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	B7, B8, B10

Volet	Action	Priorité	Milieu ou espèce	Contractant	Type de financement	Mesure de contractualisation	Durée de l'engagement	Montant pris en charge	Actions complémentaires
B: Bonnes pratiques	B10 Préserver les clairières de la ripisylve de la Romanche	2	Bandes boisées, cours d'eau, insectes, chauves souris	propriétaires privés, commune	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A3, B7, B8, B9
	B11 Limiter les accès aux gîtes à chauve-souris pendant les périodes d'hibernation et/ou de reproduction	2	Chauves souris	propriétaires privés	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A12, B12
	B12 prendre en compte la présence de chauves-souris lors de travaux en milieu bâti	2	Chauves souris	propriétaires privés	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A12, B11
	B13 Ajuster les éclairages des bâtiments abritant des colonies de chauves-souris	2	Chauves souris	propriétaires privés	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A13
	B14 Ne pas effectuer de lutte chimique contre les espèces indésirables	2	Espèces animales et végétales	propriétaires privés, agriculteurs	Charte N 2001		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A5, A15
	B15 Respecter des chartes de bonnes pratiques énoncées par activités	2	Tous les milieux et espèces	propriétaires privés, pratiquants	Charte N 2001		A partir de la validation de la charte		C7

Volet	Action	Priorité	Milieu ou espèce	Contractant	Type de financement	Mesure de contractualisation	Durée de l'engagement	Montant pris en charge	Actions complémentaires
C: Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	C1 Installer des panneaux d'information à destination du grand public	2	Tous les milieux et espèces	commune	Convention N2000, autres financements		sur la durée des travaux	sur devis	C2, C3, C4, C5
	C2 Mettre en place des sentiers d'interprétation	2	Tous les milieux et espèces	commune	Convention N2000, autres financements	A32326P	sur la durée des travaux	sur devis	C1, C3, C4, C5
	C3 Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs sensibles	1	Tous les milieux et espèces	commune	Contrat N 2000, autres financements	A32325P et A32326P	sur la durée des travaux	sur devis	C1, C2, C4, C5
	C4 Réaménager les secteurs de sentiers très érodés	1	Tous les milieux et espèces	commune	Contrat N2000, autres financements	A32325P	sur la durée des travaux	sur devis	C1, C2, C3, C5
	C5 Aménager les accès aux sites	2	Tous les milieux et espèces	commune	Contrat N2000, autres financements		sur la durée des travaux	sur devis	C1, C2, C3, C4
	C6 Réaliser des dépliants d'information sur le site Natura 2000	1	Tous les milieux et espèces	commune	Convention N2000, autres financements		annuel	sur devis	C7, C8, B15
	C7 Réalisation et diffusion de guides de bonnes pratiques	2	Tous les milieux et espèces	commune	Convention N2000, autres financements		annuel	sur devis	C6, C8
	C8 Sensibilisation des professionnels du tourisme	1	Tous les milieux et espèces	commune	Convention N2000, autres financements		annuel	sur devis	C7, C6
	C9 Réalisation d'animations à destination du grand public	2	Tous les milieux et espèces	commune	Convention N2000, autres financements		annuel	sur devis	C2, C6, C7, C10
	C10 Actions de sensibilisation auprès des scolaires	2	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention N2000, autres financements		annuel	sur devis	C2, C9

Volet	Action	Priorité	Milieu ou espèce	Contractant	Type de financement	Mesure de contractualisation	Durée de l'engagement	Montant pris en charge	Actions complémentaires
D: Animation du site	D1 Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions	1	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention		3 ans (durée convention d'animation)	salaires du chargé de mission	D2, D3
	D2 Mettre en place une veille sur les projets	1	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention		3 ans	salaires du chargé de mission	D1, D3
	D3 Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces	1	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention, autres financements		3 ans	salaires du chargé de mission, financements complémentaires	Actions E
	D4 Encourager et accompagner l'agriculture de montagne	1	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention, autres financements		3 ans	salaires du chargé de mission, financements d'actions d'accompagnement	A1, A2, A4, A5, A7, A8
	D5 Proposer des modifications du périmètre Natura 2000	2	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention		3 ans	salaires du chargé de mission	
E: Etudes et suivis	E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	1	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention, autres financements		Sur la durée du DOCOB : 6 ans	salaires du chargé de mission, financements d'expertises	E2, E3
	E2 Suivis scientifiques	2	Chauves-souris, lacs et zones humides, pelouses steppiques	animateur Natura 2000, prestataire	Convention, autres financements		Sur la durée du DOCOB : 6 ans	Financement du coût des suivis scientifiques, participation du chargé de mission	E1, E3
	E3 Etudes et prospections complémentaires	2	Chauves-souris, insectes, prairies de fauche, galliformes, Combe de malaval...	animateur Natura 2000, prestataire	Convention, autres financements		Durée de l'étude	Financement du coût des études, participation du chargé de mission	E1, E2

Les différentes modalités de mise en œuvre des actions

Les mesures contractuelles : Contrats Natura 2000 et MAEt

Les contrats sont établis entre l'Etat et toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant droit, sur des terrains inclus dans le périmètre du site Natura 2000.

Ils contiennent des engagements rémunérés et non-rémunérés, conformes aux orientations de gestion et de conservation définies dans le document d'objectifs. Cette aide ne constitue en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée mais d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits. Outre la rémunération d'un service, le contrat Natura 2000 prévoit l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Enfin, les contrats Natura 2000 sont souscrits pour une durée de 5 ans, sauf pour certains contrats en milieux forestiers.

En fonction du bénéficiaire et de la nature du milieu concerné, plusieurs contrats Natura 2000 existent.

	MAET*	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Contrat Natura 2000 forestier
Bénéficiaire	Agriculteur	Propriétaire foncier ou mandataire (non agriculteur)	
Nature de la parcelle	Parcelle agricole (déclarée à la PAC)	Parcelle ni agricole, ni forestière	Parcelle forestière
Financier	Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP)	Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable (MEDAD)	
Financements PDRH-FEADER*	Mesure 214 I	Mesure 227	Mesure 323 B

* MAET : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées

PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal

FEADER : Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural

Les MAEt ou contrats Natura 2000 agricoles

Ces contrats s'appliquent sur les parcelles déclarées à la PAC. Le montant des aides est défini selon le type d'engagement et vise à couvrir les coûts supplémentaires et/ou les pertes de revenus engendrés par les pratiques agroenvironnementales.

Les aides sont versées annuellement. Le contrat est souscrit pour 5 ans.

Les Contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 non agricoles-non forestiers financent des investissements ou des actions d'entretien non productif. Ils peuvent être signés par le propriétaire ou toute personne physique ou morale, publique ou privée, disposant d'un mandat (convention de gestion, contrat...) pour intervenir et prendre des engagements de gestion sur la/les parcelles considérées. Le contrat est souscrit pour 5 ans maximum.

En règle générale, le contrat Natura 2000 non agricole – non forestier peut être contractualisé sur toutes les surfaces excepté celles déclarées à la PAC.

La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion au document d'objectifs d'un site Natura 2000 qui n'implique pas le versement d'une rémunération. La charte contribue à atteindre les objectifs de conservation du site Natura 2000 sous la forme d'engagements sur des pratiques favorables à la conservation du site.

Peuvent adhérer à la charte :

- le propriétaire,
- toute personne physique ou morale, publique ou privée, disposant d'un mandat (convention de gestion, contrat...) pour intervenir et prendre des engagements de gestion.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou 10 ans.

L'exonération de la TFPNB

Une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) est possible lorsque ces propriétés font l'objet d'un engagement de gestion pour 5 ans (contrat Natura 2000 ou charte) conformément au DOCOB en vigueur.

L'exonération de la TFPNB étant accordée au propriétaire, il revient au propriétaire et au preneur de s'entendre au moment de la signature de la charte, sur les avantages financiers dont le preneur du bail pourra bénéficier. Pour les parcelles disposant d'un bail rural, l'adhésion à la charte Natura 2000 doit être cosignée par le propriétaire et le preneur.

Autres financements – les conventions

L'animation du site fait l'objet, à compter de la signature du DOCOB, d'une convention financière d'animation. Cette convention comprend le salaire du chargé de mission et ses frais courants, et prend également en charge certaines actions de communication, de sensibilisation du public et d'éducation à l'environnement.

En dehors des dispositifs prévus pour l'application de Natura 2000, d'autres dispositifs légaux de contractualisation peuvent être mis en œuvre pour l'animation du DOCOB.

Des subventions peuvent être recherchées auprès de différents organismes : Etat/Europe (FEDER), Conseil général, Conseil régional, collectivités, CIMA (plans de gestion pastorale),...

Enfin, l'animateur, qui met en œuvre le DOCOB, peut envisager de passer une convention avec un propriétaire privé, une association, un club ou une fédération, afin d'accompagner le co-signataire dans la mise en place d'actions de gestion.

Echéancier de réalisation des actions

Actions	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A1 et A1bis Maintien de la fauche: fauche mécanique avec report de la date de fauche	Poursuite des MAET signées en 2009					
A2 et A2bis Maintien de la fauche : fauche à la motofaucheuse	Contractualisation de MAET pour des parcelles n'ayant pas été prises en compte en 2009					
		Contractualisation de MAET pour les parcelles dont les CAD arrivent à échéance				
A3 Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts				A déterminer selon nécessité		
A4 Amélioration des accès aux prairies de fauche		Définition et réalisation des travaux				
A5 Lutte contre les campagnols terrestres				A déterminer selon nécessité		
	Réalisation des diagnostics pastoraux pour les alpages de Puy-Garnier - Goléon et Emparis					
A6 Réalisation de diagnostics pastoraux		Réalisation des diagnostics pastoraux sur les six autres alpages : priorités à déterminer				
	Suivi et ajustement des plans de gestion pastorale signés en 2010 pour cinq alpages					
A7 Mise en place de plans de gestion pastorale		Nouvelles propositions de plans de gestion pastorale suite à la réalisation des diagnostics pastoraux				
	Concertation auprès des agriculteurs, réalisation des diagnostics					
A8 Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental		Signature de MAET pour une durée de 5 cinq ans				
	Concertation auprès des agriculteurs, définition des travaux					
A9 Restauration et entretien des pelouses steppiques et landes		Réalisation des travaux: signature de MAET pour une durée de 5 cinq ans et/ou de Contrats Natura 2000				
	Concertation et définition des mesures à mettre en place					
A10 Mise en défens de zones humides remarquables		Mise en place des Contrats Natura 2000 et le cas échéant des MAET				
	Suivi de la dynamique d'évolution du bas-marais et de l'état de conservation des formations à carex bicolor					
A11 Suivi et restauration des bas-marais artico-alpins du Goléon		Définition des mesures de conservation et de restauration				
	Si nécessaire, travaux de restauration					
	Définition des travaux nécessaires sur les gîtes connus et pose de gîtes dans le cadre du suivi des populations					
A12 Aménagement et préservation des gîtes à chauves-souris		Réalisation des travaux en fonction des nécessités de terrain (nécessite une veille sur les projets, suivi des populations)				
	Diagnostic					
A13 Améliorer les éclairages publics	Réalisation des travaux					
A14 Démantèlement d'installations obsolètes et signalisation des câbles	Définition des travaux, mobilisation des acteurs et démantèlement des principales installations obsolètes, signalisation des câbles			Actions de démantèlement ou signalisation complémentaires en fonction des besoins		
A15 Lutter contre les espèces végétales invasives ou indésirables	A déterminer selon nécessité			A déterminer selon nécessité		
Actions du Volet B	Rédaction de la Charte		Signature de la Charte par les acteurs locaux, pour une durée de 5 ans			

Actions	2011	2012	2013	2014	2015	2016
C1 Installer des panneaux d'information à destination du grand public	Conception et pose des panneaux d'information					
	Entretien des installations					
C2 Mettre en place des sentiers d'interprétation	Conception et mise en place des sentiers d'interprétation				Actualisation des livrets si nécessaire	
	Communication; impression et diffusion des livrets pédagogiques correspondants					
	Entretien des installations					
C3 Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs sensibles	Travaux et entretien sur toute la durée du DOCOB					
C4 Réaménager les secteurs de sentiers très érodés	Travaux et entretien sur toute la durée du DOCOB					
C5 Aménager les accès aux sites	Définition et réalisation des travaux d'aménagement					
	Entretien des installations					
C6 Réaliser des dépliants d'information sur le site Natura 2000	Rédaction et impression			Actualisation		
	Diffusion des dépliants					
C7 Réalisation et diffusion de guides de bonnes pratiques		Rédaction et impression des guides, après rédaction de la Charte				
	Diffusion des guides de bonnes pratiques					
C8 Sensibilisation des professionnels du tourisme	Actions de sensibilisation à réaliser chaque année					
C9 Réalisation d'animations à destination du grand public	Animations à réaliser chaque année, sur des thématiques différentes					
C10 Actions de sensibilisation auprès des scolaires	Définition du programme pédagogique					
	Animations scolaires à réaliser chaque année, suivi pédagogique					
D1 Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions	x	x	x	x	x	x
D2 Mettre en place une veille sur les projets	x	x	x	x	x	x
D3 Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces	x	x	x	x	x	x
D4 Encourager et accompagner l'agriculture de montagne	x	x	x	x	x	x
D5 Animer une réflexion sur la protection du bas-marais du Goléon	x	x	x	x	x	x
D6 Proposer des modifications du périmètre Natura 2000		x	x			
E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	x	x	x	x	x	x
E2 Suivis scientifiques	x	x	x	x	x	x
E3 Etudes et prospections complémentaires	x	x	x	x	x	x

Estimatif financier

Action	Priorité	Type de financement	Actions pluriannuelles: Coût annuel	Actions ponctuelles : coût approximatif de l'opération
A1 et A1bis Maintien de la fauche: fauche mécanique avec report de la date de fauche	1	MAET		
A2 et A2bis Maintien de la fauche : fauche à la motofaucheuse	1	MAET	25 000 €	
A3 Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts	2	Contrat N 2000	A déterminer suivant nécessité	
A4 Amélioration des accès aux prairies de fauche	2	Contrat N 2000, autres financements		A déterminer: > 20000€
A5 Lutte contre les campagnols terrestres	1	Contrat N2000	A déterminer suivant nécessité	nécessité
A6 Réalisation de diagnostics pastoraux	1	Région, CIMA, AFP		80 000 €
A7 Mise en place de plans de gestion pastorale	1	MAET	50 000 €	
A8 Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental	2	MAET	6 000 €	
A9 Restauration et entretien des pelouses steppiques et landes	2	MAET et Contrats N 2000	10 000 €	15 000 €
A10 Mise en défens de zones humides remarquables	1	Contrat N 2000	8 000 €	
A11 Suivi et restauration des bas-marais artico-alpins du Goléon	1	Contrat N2000, Convention	2 000 €	
A12 Aménagement et préservation des gîtes à chauves-souris	2	Contrat N 2000		A déterminer
A13 Améliorer les éclairages publics	2	Autre financement		A déterminer
A14 Démantèlement d'installations obsolètes et signalisation des câbles	2	Contrat N 2000, Autres financements		25 000 €
A15 Lutter contre les espèces végétales invasives ou indésirables	2	Contrat N 2000	A déterminer, < 3000€	
Actions B	2	Convention d'animation		mission (10 jours)
C1 Installer des panneaux d'information à destination du grand public	2	Convention N2000, autres financements		7 500 €
C2 Mettre en place des sentiers d'interprétation	2	Convention N2000, autres financements		18 000 €
C3 Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs sensibles	1	financements		60 000 €
C4 Réaménager les secteurs de sentiers très érodés	1	Contrat N2000, autres financements		20 000 €
C5 Aménager les accès aux sites	2	Contrat N2000, autres financements		10 000 €
C6 Réaliser des dépliants d'information sur le site Natura 2000	1	Convention N2000, autres financements		1 500 €
C7 Réalisation et diffusion de guides de bonnes pratiques	2	Convention N2000, autres financements		2 000 €
C8 Sensibilisation des professionnels du tourisme	1	Convention N2000, autres financements	300 €	
C9 Réalisation d'animations à destination du grand public	2	Convention N2000, autres financements	700 €	
C10 Actions de sensibilisation auprès des scolaires	2	Convention N2000, autres financements	600 €	
Actions D	1	Convention		
Salaire du chargé de mission	1		18 852 €	
Frais divers	1		4 300 €	
E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	1	Convention, autres financements	5 000 €	
E2 Suivis scientifiques	2	Convention, autres financements	4 000 €	
E3 Etudes et prospections complémentaires	2	Convention, autres financements		25 000 €
TOTAL			134 752 €	264 000 €
			TOTAL sur 3 ans	
				668 256 €

Evaluation des incidences Natura 2000

L'objectif de l'évaluation des incidences est :

- de s'assurer de la compatibilité des projets avec le maintien de la biodiversité et les objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;
- de mettre en place une nouvelle approche concertée intégrant, dès la conception des projets, *la présence* d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Le cadre réglementaire actuel se base au niveau législatif sur l'article L414-4 du Code de l'Environnement et au niveau réglementaire sur les articles R414-19 à R414-24 du Code de l'Environnement.

Le nouveau dispositif pour les évaluations d'incidences Natura 2000 va s'articuler, in fine, autour de trois listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences.

I - Pour les **activités relevant d'une procédure d'autorisation, de déclaration ou d'approbation** dans les textes français :

- une liste nationale : fixée par le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, elle est d'application directe sur l'ensemble du territoire métropolitain (sauf mention contraire). La liste des projets, programmes et activités concernés est présentée en annexe E.
- une première liste locale : elle doit compléter la 1ère liste nationale, mentionnée ci-dessus, au niveau départemental ; chaque préfet a la responsabilité de la définir par arrêté.

II - Pour les **activités ne relevant d'aucune procédure d'autorisation, de déclaration ou d'approbation** dans les textes français.

Un second décret doit établir une liste de référence d'activités ne relevant d'aucun régime d'encadrement, dit "régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000".

A partir de ce décret, sera alors établie une seconde liste locale en sélectionnant les items appropriés pour chaque territoire. Cette liste locale sera établie par les préfets, au niveau départemental.

Dans le département des Hautes-Alpes les listes locales n'ont pas encore été arrêtées à ce jour.

Le contenu du document d'évaluation des incidences est le suivant :

1. présentation de l'opération
2. exposé des éventuelles incidences sur le site Natura 2000 et en particulier sur les habitats et espèces présents
3. mesures permettant de limiter ces incidences

Cette évaluation des incidences doit être proportionnée à l'importance de l'opération. Ainsi pour des petits projets, une procédure simplifiée a été mise en place.